

---

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

---

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 27 juin 2022  
Régulièrement convoqué le 17 juin 2022

Le 27 juin 2022 à 18 heures 30,

Le Conseil Municipal s'est réuni au Palais des Congrès Charles Aznavour sous la présidence de M. Julien CORNILLET.

**Présents (es) :** M. Éric PHÉLIPPEAU, Mme Ghislaine SAVIN, M. Laurent CHAUVEAU, M. Jean-Michel GUALLAR, Mme Emeline MEHUKAJ, M. Cyril MANIN, Mme Fabienne MENOVAR, M. Chérif HEROUM, Mme Sylvie VERCHÈRE, Mme Pauline CABANE : Adjoints au Maire. M. Norbert GRAVES, Mme Anne BELLE, M. Jacques ROCCI, M. Philippe LHOTTELLIER, Mme Catherine MATSAERT, Mme Florence VINENT, Mme Vanessa VIAU, M. Vincent PERROUX, M. Julien DECORTE, M. Karim OUMEDDOUR, Mme Chloé PALAYRET-CARILLION, M. Dorian PLUMEL, M. Nicolas DELOLY, Mme Demet YEDILI, M. Jean-Frédéric FABERT, M. François COUTOS-THEVENOT, M. Christophe ROISSAC, Mme Aurore DESRAYAUD, M. Karim BENSID-AHMED, Mme Cécile GILLET, M. Laurent LANFRAY, Mme Patricia BRUNEL-MAILLET

**Pouvoirs :** Mme Marie-Christine MAGNANON (pouvoir M. Cyril MANIN), Mme Danièle JALAT (pouvoir M. Chérif HEROUM), Mme Sandrine MAGNETTE (pouvoir Mme Ghislaine SAVIN), M. Jérôme BEAUTHÉAC (pouvoir M. Laurent CHAUVEAU), M. Laurent MILAZZO (pouvoir Mme Aurore DESRAYAUD), Mme Françoise CAPMAL (pouvoir M. Laurent LANFRAY)

**Secrétaire de Séance :** Mme Demet YEDILI

## 1.20 - CONVENTION CONSTITUTIVE D'UN GROUPEMENT DE COMMANDES PERMANENT PORTANT SUR DES PRESTATIONS D'ASSURANCE

**Monsieur Norbert GRAVES, Conseiller municipal, Rapporteur, expose à l'assemblée :**

La ville de Montélimar et Montélimar-Agglomération souhaitent bénéficier de prestations de services d'assurance portant sur les domaines suivants :

- RISQUES STATUTAIRES DU PERSONNEL,
- PROTECTION JURIDIQUE DES AGENTS ET DES ÉLUS,
- FLOTTE AUTOMOBILE,
- TOUS RISQUES EXPOSITIONS,
- CYBER RISQUES.

Pour leur permettre d'utiliser un même marché sur chacun de ces domaines et simplifier la gestion des sinistres par les services communs, la ville de Montélimar et Montélimar- Agglomération décident de créer un groupement de commandes permanent au sens des articles L. 2113-6 et L. 2113-7 du Code de la commande publique, dont Montélimar-Agglomération serait le coordonnateur.

À ce titre, le coordonnateur aurait pour mission d'organiser les consultations, d'attribuer, de signer et de notifier les marchés et accords-cadres au nom des membres du groupement.

## LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2121-29 et L.2122-21,

Vu le Code de la Commande publique et notamment ses articles L. 2113-6 et L. 2113-7,

Vu le projet de convention constitutive d'un groupement de commandes,

Après avoir entendu l'exposé précédent,

Après en avoir délibéré, **À L'UNANIMITÉ DES SUFFRAGES EXPRIMÉS**

### DÉCIDE :

- **D'APPROUVER** la constitution d'un groupement de commande entre la Communauté d'Agglomération de Montélimar-Agglomération et la ville de Montélimar suivant les termes de la convention ci-annexée,
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer cette convention ainsi que tous les documents afférents à ce dossier,
- **D'AUTORISER** le représentant du coordonnateur à signer les marchés et accords-cadres issus du groupement de commandes pour le compte de la ville de Montélimar et ce sans distinction de procédures ou de montants lorsque les dépenses sont inscrites au budget, ainsi que tous documents nécessaires à l'exécution de ce groupement de commande,
- **DE CHARGER** Monsieur le Maire ou son représentant de prendre toutes les dispositions nécessaires à l'exécution de la présente délibération qui peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Grenoble dans un délai de deux (2) mois à compter de sa transmission au représentant de l'État dans le département et de sa publication.

**Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus,**

Ont signé les membres présents,


Suivent les signatures.

**POUR EXPEDITION CONFORME**

Fait en Mairie, le 28 juin 2022

Le Maire,

Julien CORNILLET

The image shows a blue ink signature of Julien Cornillet written over a circular official seal. The seal contains the text 'MAIRIE DE MONTEILMAR' at the top and '(DROME)' at the bottom, with a central emblem featuring a coat of arms.